



République Tunisienne

Ministère de l'Economie et de la Planification

Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

TRACE Bribery Risk Matrix 2022

**La TUNISIE poursuit la lutte
CONTRE
LA CORRUPTION**



Hajer MEHOUACHI

Direction Centrale de la Compétitivité

Mai 2023

Le présent document est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ, est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Les résultats, interprétations et conclusions émis dans cette publication sont ceux de(s) auteur(s) et ne devraient pas être attribués à l'ITCEQ, à sa Direction ou aux autorités de tutelle.

Ce document est élaboré par Mme Hajer MEHOUACHI, dans le cadre du programme d'activité de l'ITCEQ, au sein de la Direction Centrale de la Compétitivité, sous la supervision de Mme Affet BEN ARFA.

SOMMAIRE

TRACE : une méthodologie bien ancrée	1
I. Les entreprises du monde face à la corruption : la Norvège est le pays au risque de corruption le plus faible au monde	3
II. Les entreprises tunisiennes face à la corruption : La Tunisie mène le classement arabe dans trois domaines sur quatre.....	4
Domaine 1 : Interactions avec le gouvernement	5
Domaine 2 : Dissuasion et application de la loi anti-corruption.....	6
Domaine 3 : Transparence du gouvernement et des organismes civils.....	7
Domaine 4 : Pouvoir de surveillance de la société civile	8
III. La corruption institutionnelle en Tunisie : perception et politiques publiques.....	9
1. Un phénomène qui gangrène l'économie	9
2. Une politique acharnée contre la corruption	9
3. De la nécessité de persévérer dans une voie irréversible de lutte contre la corruption....	10

TRACE : une méthodologie bien ancrée

L'organisation internationale de lutte contre la corruption "TRACE¹ » a établi, depuis 2014, la « TRACE Bribery Risk Matrix » en tant qu'instrument de mesure de la probabilité de demande de pots-de-vin auprès du secteur privé dans 194 pays.

Cet indicateur est conçu pour répondre aux besoins des entreprises en information fiable et nuancée sur les risques de corruption auxquelles elles sont exposées dans le monde entier.

Composition de l'indicateur

Domaine 1 : Interactions avec le gouvernement 1.1- Interactions : Contact avec le gouvernement 1.2- Anticipation : Anticipations de paiement de pot de vin 1.3- Impact : Fardeau réglementaire	Domaine 2 : Dissuasion et application de la loi anti-corruption 2.1- Désapprobation : Désapprobation sociale de la corruption 2.2- Application : Application des lois anti-corruption
- Le domaine le plus fortement pondéré (40%). Il tient compte des risques associés aux relations entre les entreprises et les administrations publiques - Il mesure la fréquence d'interactions avec les gouvernements, le degré de tolérance de la corruption dans ces interactions et le fardeau réglementaire global.	- Il reçoit une faible pondération (15%) - Il évalue la capacité d'un pays à prévenir et à poursuivre des délits de corruption - Il renseigne sur le degré de la désapprobation sociétale et sur l'exécution des lois anticorruption.
Domaine 3 : Transparence du gouvernement et des organismes civils 3.1- Processus : Transparence des réglementations 3.2- Intérêts : Transparence de la société civile	Domaine 4 : Pouvoir de surveillance de la société civile 4.1- Liberté de presse : Contact avec le gouvernement 4.2- Société civile : Capital humain et engagement civil
- Il concerne les différents attributs de l'administration publique - Il évalue les différentes mesures de transparence budgétaire gouvernementale. - Il reçoit une pondération de 22.5%.	- Il reflète le rôle des acteurs non-gouvernementaux en termes de supervision et de contrôle de la corruption - Il mesure la capacité de la société civile à dénoncer ce genre de comportement. - Il reçoit une pondération de 22.5%.

1- TRACE est une association internationale à but non lucratif dédiée à la lutte contre la corruption, la conformité et la bonne gouvernance. Fondée en 2001 pour atténuer les risques de corruption commerciale, elle établit des normes anti-corruption qui ont été adoptées par des centaines d'entreprises dans le monde et développe en permanence des outils et des ressources qui alimentent les programmes de conformité. Son siège social est situé aux États-Unis et est enregistré au Canada, avec une présence sur quatre continents.

Calcul de l'indicateur

Les scores des domaines pour chaque pays sont calculés, à leur tour, comme la moyenne des scores standardisés des sous-domaines. Chaque sous-domaine est composé de variables provenant d'ensembles de données accessibles au public. Chaque variable au sein d'un sous-domaine est convertie pour faciliter son agrégation avec les autres variables constituant le sous-domaine de sorte qu'il suit une distribution normale. Ainsi, le score du sous-domaine pour chaque pays est la moyenne de ces variables normalisées.

Les scores calculés varient entre 1 et 100 et plus le score s'approche de 1, plus le pays présente le plus faible risque de corruption et se trouve mieux positionné.

Sources des données

Domaine 1 : Opportunités
Interactions avec le gouvernement
- Nations Unies (E-Government Development Index) - Institut V-Dem (Varieties of Democracy) - Groupe de la Banque Mondiale (Enterprise Surveys)

Domaine 2 : Anti-corruption
Dissuasion et application de la loi anti-corruption
- Freedom House (Freedom in the World) Institut V-Dem (Varieties of Democracy) - Projet Justice dans le Monde (Rule of Law Index) - Enquête mondiale sur les valeurs (World Values Survey) - Bertelsmann Stiftung (Transformation Index)

Domaine 3 : Transparence
Transparence du gouvernement et des organismes civils
- Freedom House (Freedom in the World) - International Budget Partnership (Open Budget Index) - Nations Unies (E-Government Development Index) - Bertelsmann Stiftung (Transformation Index) - Freedom House (Freedom in the World) - Reporters sans frontières (World Press Freedom Index) - V-Dem Institute (Varieties of Democracy) - World Justice Project (Rule of Law Index)

Domaine 4 : Surveillance
Pouvoir de surveillance de la société civile
- V-Dem Institute (Varieties of Democracy) - Projet Justice dans le Monde (Rule of Law Index) - Programme de Développement des Nations Unies (Human Development Index)

I. Les entreprises du monde face à la corruption : la Norvège est le pays au risque de corruption le plus faible au monde

La distribution des scores cette année est approximativement gaussienne, avec une moyenne de 49,26 et un écart type de 18,25.

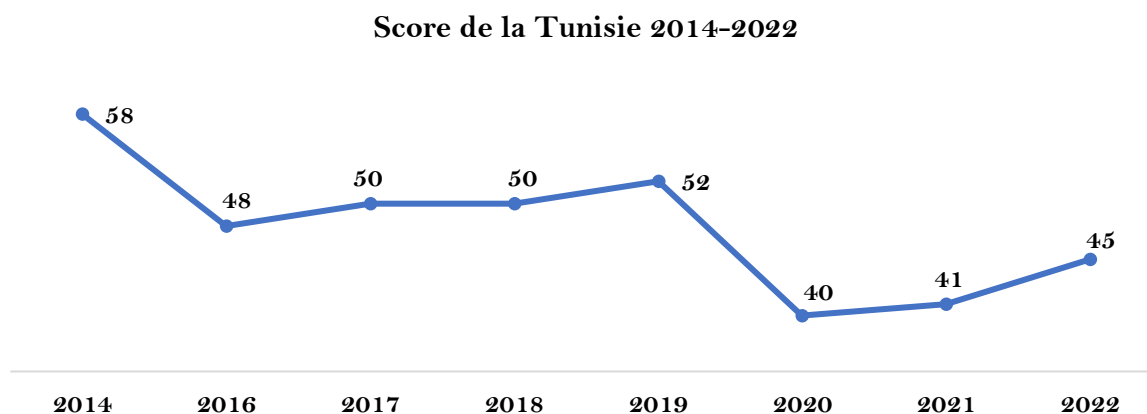
- L'Europe est la région au risque de corruption le plus faible avec 6 pays dans le top 10 dont la Norvège qui mène le classement mondial.
- La Corée du Nord est le pays au plus fort risque de corruption suivie par la Syrie et la Guinée équatoriale
- Le Danemark mène le classement mondial au niveau de la « Dissuasion et application de la loi anticorruption » et du « Pouvoir de surveillance de la société civile ».
- La Suède est classée comme premier pays au niveau de la « Transparence du gouvernement et des organismes civils »
- Le Japon est en tête du classement dans « L'interaction avec le gouvernement ».
- Les Emirats arabes unies figurent au 1^{er} rang arabe dans le domaine « Interactions avec le gouvernement ».
- La Tunisie est à la tête des pays arabes au niveau des domaines liés à la Dissuasion et application de la loi anti-corruption, à la Transparence du gouvernement et des organismes civils et au Pouvoir de surveillance de la société civile.



Source : TRACE International

II. Les entreprises tunisiennes face à la corruption : La Tunisie mène le classement arabe dans trois domaines sur quatre

L'examen de l'évolution du score de la Tunisie de 2014 à 2022 montre une tendance baissière du risque d'exposition à la corruption jusqu'à 2020, suivie d'une augmentation de ce dernier durant les trois dernières années.



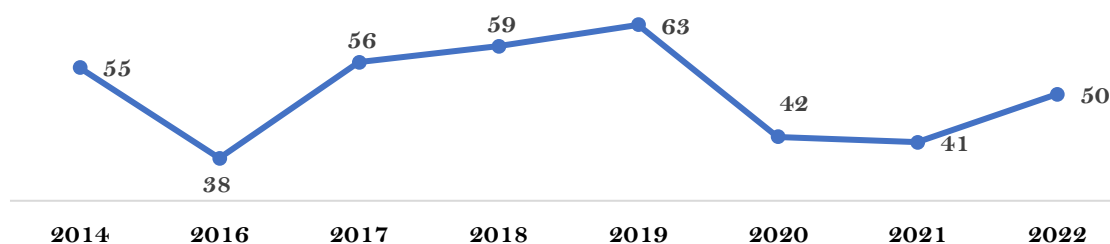
Source : TRACE International

- En 2022, la Tunisie a perdu 8 rangs par rapport à 2021 pour se classer 76^e contre 68^e. Cependant, le score de la Tunisie en 2022 est meilleur que celui de la moyenne mondiale (49) et arabe où elle maintient sa position au 2^e rang.
- La Tunisie se classe 1^{er} pays arabe dans 3 domaines parmi les quatre couverts par l'indicateur : « la Dissuasion et application de la loi anti-corruption », « la Transparence du gouvernement et des organismes civils » et « le Pouvoir de surveillance de la société civile ».

Domaine 1 : Interactions avec le gouvernement

- Avec un score risque de 50, la Tunisie figure au 4^e rang arabe et reste moins risquée que la moyenne mondiale (61) et arabe (51), même si le risque à ce niveau a augmenté de 9 points.

Evolution du score risque « Interactions avec le gouvernement »
2014-2022



Source : TRACE International

FORCES

- Le temps passé par les hauts cadres dans l'exécution des formalités administratives est estimé à 0.10% contre une moyenne mondiale de 8.62%.
- Le pourcentage des entreprises où le gouvernement détient au moins 10% du capital est 0.1%. Ce score, qui traduit le degré d'intervention de l'Etat en tant qu'actionnaire dans la gestion des entreprises, positionne la Tunisie au-delà de la moyenne mondiale (0.80%) et arabe (0.7%).
- Le volet « Pots-de-vin des dirigeants et échanges corrompus » affiche des résultats plus probants que la moyenne mondiale et beaucoup plus satisfaisants que le monde arabe (78% sur l'échelle de performance).
- Les sous indicateurs relatifs aux délais de dédouanement des exportations et à l'obtention de permis de construire sont meilleurs que les moyennes mondiales (6.70 contre une moyenne mondiale 7.57 pour délais de dédouanement des exportations et 41.20 contre 70.34 comme moyenne mondiale pour le permis de construire).

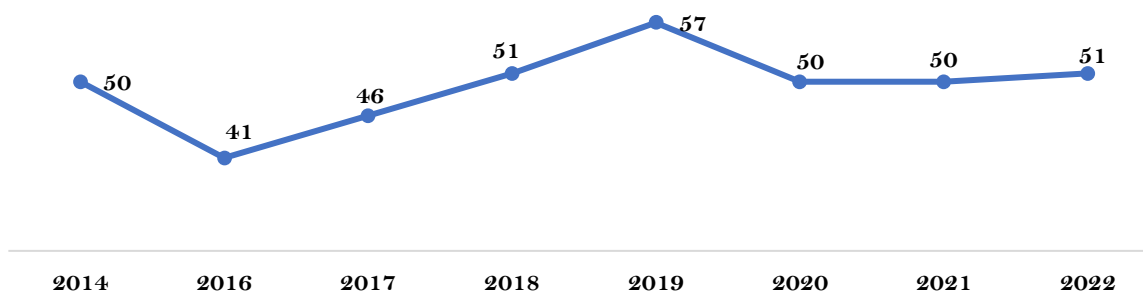
FAIBLESSES

- Le sous indicateur « Corruption de la législature » est le maillon faible pour la Tunisie avec un score négatif atteignant 30% sur l'échelle de performance.
- Au niveau de « L'impact de la corruption » qui permet de dévoiler l'effet direct (en nombre de jours) de la corruption des administrations sur le déroulement de l'activité des entreprises, la Tunisie atteint moins de 50% sur l'échelle de performance.
- Le nombre de jours nécessaires pour l'obtention de licence d'importation (20.60 jours), pour dédouaner les importations (15.80) et pour obtenir une licence d'exploitation (39.20) est supérieur aux moyennes mondiales (17.07, 11.76 et 30.72 respectivement).

Domaine 2 : Dissuasion et application de la loi anti-corruption

La Tunisie présente en 2022 le même risque dans ce domaine que la moyenne mondiale (51) en perdant un point par rapport à 2021, mais son score est beaucoup mieux que celui du monde arabe (71).

Evolution du score risque « Dissuasion et lois anti-corruption »
2014-2022



Source : TRACE International

La Tunisie figure au top du classement arabe dans ce domaine et se distingue grâce aux bonnes performances au niveau de « **La dissuasion** » où elle obtient un score de 46 (contre 71 pour la moyenne du monde arabe).

FORCES

- L'égalité des chances pour la création des entreprises : un score de 2.34 contre 0.77 pour le reste du monde et un degré de performance de 79%.
- Un niveau de performance acceptable (65%) pour le degré d'acceptation des pots de vins par les fonctionnaires publics.
- L'indicateur « Fraudes fiscales » affiche des résultats plutôt performants (70% sur l'échelle de performance) et cela est dû, en grande partie, à la digitalisation des procédures fiscales et des services du Registre National des Entreprises.
- Une performance élevée (84%) au niveau de la « Coopération régionale ».

FAIBLESSES

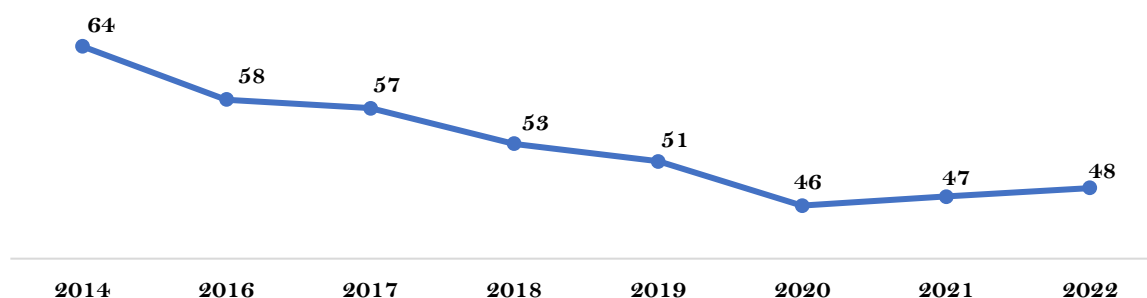
- Le degré de corruption dans les élections : la Tunisie atteint 26% sur l'échelle de performance et enregistre un score inférieur à la moyenne mondiale (1.97 contre 2.48).
- Les résultats de la Tunisie tendent plutôt vers la non performance au niveau des indicateurs relatifs aux lois et actions anti-corruption, à la protection des citoyens contre la corruption de l'administration et aux actions de vol dans le secteur public.
- Au niveau de « L'indépendance judiciaire », la Tunisie enregistre un score inférieur à la moyenne mondiale (2 contre 2.7).
- Les mesures dissuasives contre la corruption dans l'administration ont atteint 73% sur l'échelle de non performance.

Domaine 3 : Transparence du gouvernement et des organismes civils

Une tendance générale baissière du risque entre 2014 et 2022 avec cependant un retour de tendance depuis 2020.

Evolution du score risque « Transparence du gouvernement et des organismes civils »

2014-2022



Source : TRACE International

Le score risque en 2022(48) est meilleur que celui de la moyenne mondiale (51) et place le pays au top du classement du monde arabe (68).

FORCES

- Le détournement des fonds est plus maîtrisé en Tunisie que dans le reste du monde avec un niveau de performance de 73%.
- La transparence des organismes civils et des ONG dans le contrôle du gouvernement » est plus prononcée comparativement au reste du monde avec un niveau de performance supérieur à la moyenne (60%).
- Au niveau de l'indicateur « E-Gouvernement Development Index », la Tunisie enregistre un score de 0.65 contre un score moyen mondial de 0.61 et un niveau de performance supérieur à la moyenne (56%).
- La Tunisie est mieux positionnée par rapport à la majorité des pays arabes dans le volet « Ouverture et transparence du gouvernement » avec un score supérieur à la moyenne mondiale (2 contre 1.93) et un niveau de performance acceptable (52%).

FAIBLESSES

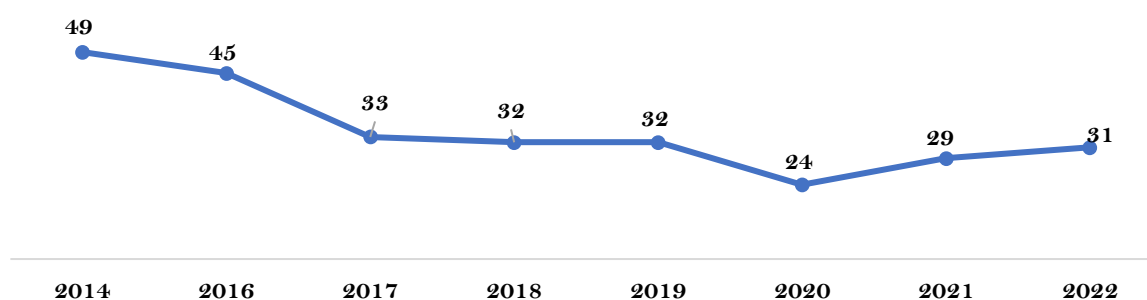
- Les performances de la Tunisie au niveau du degré d'ouverture et de transparence du gouvernement et du droit des citoyens à l'information sont modestes comparativement au reste du monde
- Des résultats non satisfaisants au niveau de « La publication des lois et des données par le gouvernement » et au niveau de « L'application des lois et la publication des textes d'application relatifs aux lois ». En effet, les niveaux de performance enregistrés par la Tunisie à ce titre varient entre 50 et 40%.

Domaine 4 : Pouvoir de surveillance de la société civile

Avec un score risque de 31, la Tunisie enregistre les meilleurs résultats parmi les 4 domaines constituant le TRACE Bribery Risk Matrix et occupe ainsi le 1^{er} rang parmi les pays du monde arabe.

Evolution du score risque « Pouvoir de surveillance de la société civile »

2014-2022



Source : TRACE International

L'examen des performances de la Tunisie entre 2014 et 2022 montre que ce domaine a toujours été un point fort.

FORCES

- Degré d'autonomie des différents types de médias et des académiciens dans la critique du gouvernement : les performances de la Tunisie sont supérieures à la moyenne mondiale et arabe (75%).
- Les critiques des médias imprimés/radiodiffusés est l'une des meilleures performances pour la Tunisie.
- L'indicateur « Liberté de presse » marque un niveau de performance de 60%.
- Au niveau de « La participation de la société civile », la Tunisie enregistre une performance supérieure à la moyenne régionale et mondiale (78%).
- En termes de « Participation politique », la Tunisie se situe au top du classement arabe avec un score supérieur au score moyen mondial (7.25 contre 5.31) et un niveau de performance de 71%.

FAIBLESSES

- La liberté pour les ONG liées aux droits de l'homme et à la gouvernance est considérée par l'institution Freedom House¹ comme le point faible de la Tunisie dans ce pilier avec un score de 2 contre une moyenne de 2.45 et un niveau de performance de 41%.

III. La corruption institutionnelle en Tunisie : perception et politiques publiques

1. Un phénomène qui gangrène l'économie

Dernière en date, la 22^{ème} enquête sur la compétitivité et le climat des affaires menée par l'ITCEQ a fait ressortir que :

- 70% des chefs d'entreprise considèrent que la corruption est une contrainte majeure pour leur activité.
- La corruption pèse beaucoup plus sur les petites entreprises (72%) que sur celles de moyenne et grande taille (61 et 63% respectivement).

2. Une politique acharnée contre la corruption

▪ *Un cadre institutionnel associant rigueur et incitation qui se renforce de plus en plus :*

- Publication de la loi organique n° 2017-10 du 7 mars 2017, relative au signalement des faits de corruption et à la protection des lanceurs d'alerte.
- Publication de la loi n° 2018-46 du 1er août 2018, relative à la déclaration de patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts.
- Publication du décret gouvernemental n° 2019-1123 du 9 décembre 2019, portant fixation des conditions et des procédures d'octroi des incitations en matière de prévention de la corruption.
- Publication du décret gouvernemental n° 2019-1124 du 9 décembre 2019, portant fixation des mécanismes, des modalités et des critères d'attribution d'une récompense pécuniaire aux lanceurs d'alerte.
- Adoption d'une amnistie fiscale en vertu du décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.
- Décret-loi n° 2022-13 du 20 mars 2022, portant sur la réconciliation pénale et l'affectation de ses ressources.
- Publication du décret-loi n° 2022-14 du 20 mars 2022, relatif à la lutte contre la spéculation illégale.

▪ ***Des réformes délibérées en faveur de l'amélioration du climat des affaires :***

- La consécration du principe de liberté d'investissement et de l'accès au marché.
- L'adoption de plusieurs mesures portant facilitation et encouragement à l'investissement dans le cadre du programme d'urgence économique, des feuilles de route sectorielles et de la stratégie nationale d'amélioration du climat des affaires décrétées en 2022 et 2023.
- La simplification des procédures administratives portant création d'entreprises et de projets moyennant la suppression des autorisations ou leur remplacement par des cahiers de charges.

3. De la nécessité de persévérer dans une voie irréversible de lutte contre la corruption

A côté des mesures susmentionnées, d'autres actions ayant montré leur efficacité en matière de lutte contre la corruption dans d'autres pays, peuvent être recommandées. Il est question de :

- Passer à la gestion électronique du cycle complet des marchés publics,
- Assurer la digitalisation totale de toutes les procédures administratives et la dématérialisation complète de toutes les démarches avec le recours à l'identifiant unique du citoyen et au code QR,
- Renforcer les mécanismes de surveillance de l'information financière des entreprises publiques à travers la mise à jour des informations budgétaires et comptables du secteur public sur des plateformes ouvertes et facilement accessibles,
- Veiller à la bonne gouvernance, œuvrer pour la restructuration des entreprises et établissements publics et poursuivre la réforme de la fonction publique,
- Adopter la liste négative des autorisations et développer la gouvernance des institutions de régulation et des comités d'octroi des autorisations et incitations pour faciliter l'accès au marché,
- Procéder à une meilleure sensibilisation et une formation en éthique et aux bonnes pratiques de lutte contre la corruption,
- Veiller à l'application stricte des textes de loi et règlements et renforcer les systèmes de contrôle.

Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives



27, rue du Liban - 1002 Tunis Belvédère



(+216) 71 802 044



(+216) 71 787 034



boc@itceq.tn



www.itceq.tn



Institut.Tunisien.Competitivite